



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 Briançon cedex
Tél : 04 92 21 35 97
Fax : 04 92 20 38 90
accueil@ccc Briançonnais.fr
www.ccbriançonnais.fr

DELIBERATION
N°2015-44 du 12 mai 2015

OBJET - Maison de la Géologie et du Géoparc :
autorisation de passage au profit de la commune
de Puy Saint André

Rapporteur : M. le Président

Le 12 mai 2015 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 06 mai 2015 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA.

Nombre de conseillers en exercice : 46

Présents : 36 de la délibération 2015-33 à 2015-34
37 de la délibération 2015-35 à 2015-38
36 de la délibération 2015-39 à 2015-41
37 de la délibération 2015-42 à 2015-44
36 de la délibération 2015-45 à 2015-46
35 de la délibération 2015-47 à 2015-55

Nombre de pouvoirs : 6 de la délibération 2015-33 à 2015-34
7 de la délibération 2015-35 à 2015-38
8 de la délibération 2015-39 à 2015-41
7 de la délibération 2015-42 à 2015-44
8 de la délibération 2015-45 à 2015-46
7 de la délibération 2015-47 à 2015-55

M. Marc FORNESI est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU, M. Maurice DUFOUR, M. Gilles MARTINEZ, Mme Marie MARCHELLO (de la délibération 2015-33 à 2015-46), M. Bruno DAVANTURE, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ (à partir de la délibération 2015-35), M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, Mme Catherine MUHLACH, M. Jean-Franck VIOUJAS, Mme Catherine LIONNET, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Régis JOUFFREY, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Gilles du CHAFFAUT, M. Guy HERMITTE (de la délibération 2015-33 à 2015-38 et de la délibération 2015-42 à 2015-44), M. Marc FORNESI, M. Jean-Louis CHEVALIER, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Jean-Luc NEVEU, Mme Anne-Marie PEYTHIEU, M. Philippe STOCKLI, M. Alain FARDELLA, Mme Dominique BRACHET, M. Philippe MICHELON, M. Jean-Michel REYMOND, M. Olivier FONS, Mme Nicole MATHONNET, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD, M. François BOULANGER.

Avait donné pouvoir : M. Gérard FROMM à M. Gilles MARTINEZ
Mme Nicole GUERIN à Mme Renée PETELET
Mme Catherine GUIGLI à Mme Marie MARCHELLO
Mme Fanny BOVETTO à M. Mohamed DJEFFAL
M. Yvon AIGUIER à Mme Claude JIMENEZ
Mme Anne-Marie FORGEOUX à M. Roger GUGLIEMETTI
M. Guy HERMITTE à M. Marc FORNESI (pour les délibérations 2015-39 à 2015-41 et de 2015-45 à 2015-55)
M. Thierry BOUCHIE à M. Jean-Michel REYMOND

Vu l'arrêté préfectoral n°2011-300-1 du 27 octobre 2011 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais (CCB), et notamment son article 6-C-II-14 portant compétence en matière de tourisme scientifique ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2011-086 du 4 octobre 2011 approuvant le projet de création de la Maison de la Géologie et du Géoparc dans un bâtiment situé au lieu-dit Le Clos du Vas et appartenant à la commune de Puy Saint André ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2013-040 du 19 mars 2013 approuvant l'acquisition du centre de vacances du Clos du Vas et de ses abords à la commune de Puy Saint André ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2013-92 du 9 juillet 2013 et n°2013-144 du 10 décembre 2013 portant modification de l'assiette foncière de la Maison de la Géologie et du Géoparc ;

Vu l'avis favorable du bureau en date du 20 avril 2015 ;

Vu l'avis favorable de la commission « technique, environnement et développement durable » du 5 mai 2015 ;

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de se prononcer sur l'autorisation à donner à la commune de Puy Saint André de faire passer une canalisation d'adduction en eau potable et des fourreaux pour un raccordement électrique sur les parcelles communautaires cadastrées C 1436, 1275 et 1277 ;

Considérant que les travaux projetés par la commune sont nécessaires à l'alimentation des chalets communaux situés au Clos du Vas, en amont de la Maison de la Géologie et du Géoparc ;

Considérant enfin qu'autoriser le passage dès à présent, et donc avant la réalisation des enrobés de la Maison de la Géologie, permettrait d'éviter toute tranchée sur le revêtement neuf ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

- Autorise la commune de Puy Saint André à faire passer une canalisation d'adduction en eau potable et des fourreaux pour un raccordement électrique nécessaires à l'alimentation des chalets communaux au Clos du Vas, en amont de la Maison de la Géologie et du Géoparc, sur les parcelles communautaires cadastrées section C, n°s 1436, 1275 et 1277 selon le plan demeuré annexé à la présente ;
- Charge M. le Président de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,



Date affichage : 20 MAI 2015

Alain FARDELLA.